

COMMUNIQUE

■ PUBLICATION DU 22 DECEMBRE 2010 : LE CEBS ADAPTE LA DATE D'APPLICATION DU SCHEMA DE REPORTING FINANCIER REVISE

Le 15 décembre 2009, le CEBS a publié une version provisoire révisée du schéma de reporting FINREP (FINREP rev 2), applicable à partir du 1^{er} janvier 2012. En même temps, le CEBS s'est engagé à revoir FINREP rev 2 au courant de l'année 2010, en vue de prendre en compte les modifications de l'IASB, en l'occurrence le remplacement des normes internationales IAS 39 et IAS 1 dont la finalisation était prévue pour 2010.

Or, dans la mesure où les projets de remplacement susmentionnés n'ont pas encore été complètement finalisés par l'IASB à ce jour, le CEBS a décidé qu'une nouvelle version revue du schéma de reporting financier (FINREP rev 3) sera publiée par l'EBA¹ à la fin de l'année 2011 et dont la date d'application est prévue pour le 1^{er} janvier 2013. Cette décision a été publiée par le CEBS dans son communiqué de presse du 22 décembre 2010 sous l'adresse suivante : <http://www.eba.europa.eu/News--Communications/Latest-news/CEBS-adapts-the-timeline-for-the-revision-of-the-G.aspx#>

Suite à la décision du CEBS de publier à la fin de l'année 2011 une version revue du schéma de reporting financier FINREP rev 3, la CSSF a décidé de ne pas mettre en place FINREP rev 2 à partir du 1^{er} janvier 2012.

Luxembourg, le 4 janvier 2011

¹ L'EBA (« European Banking Authority ») a repris toutes les fonctions et responsabilités du CEBS (« Committee of European Banking Supervisors ») à partir du 1^{er} janvier 2011. L'autorité bancaire européenne (EBA) a été créée conformément au règlement (UE) n° 1093/2010 du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010.